



Refaire pelouse, a la charge de qui?

Par **estopa**, le **03/04/2008 à 18:15**

Bonjour,
Je suis locataire dans un pavillon et nous avons approximativement 800m² de terrain.
Celui-ci était et est devenu encore plus qu'auparavant un véritable champs de mines de taupes.
Je souhaiterais profiter du terrain avec les beaux jours qui arrivent pour m'amuser avec mon fils.
Mon propriétaire est-il dans l'obligation de faire quelque chose ou bien c'est à ma charge.
Aussi, je voudrais savoir si demain je quitte ma location avec le terrain dans l'état où il est actuellement peut-il se retourner contre moi.
Merci de vos réponses.
Cordialement.

Par **julian45**, le **03/04/2008 à 22:33**

bonjour, la pelouse c'est à la charge du propriétaire mais il n'est pas obligé de le faire. Par contre pour éliminer les taupes c'est à vous puisque c'est vous que cela gêne. Pour votre départ, il ne peut pas vous prendre un centime puisque c'est un phénomène naturel indépendant de votre volonté.
Cordialement

Par **estopa**, le **04/04/2008 à 03:34**

merci pour votre réponse.
Cordialement